



République Française
Commune de Seysses
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
(article L2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales)
Affiché le : 12 février 2021

Le Conseil Municipal se réunira le jeudi 18 février 2021 à 20h30

Monsieur le Maire informe ses administrés que pour respecter les gestes barrières et notamment la distanciation physique entre les personnes présentes en séance, le conseil municipal **aura lieu à la Salle des Fêtes – 235 Chemin des Boulbennes à Seysses.**

En application de la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire, pour assurer la tenue de la réunion du conseil municipal dans des conditions conformes aux règles sanitaires en vigueur, la séance se déroulera à la Salle des Fêtes.

Conformément à l'article 4 du décret n° 2020-1310 du 29 octobre 2020 qui liste les motifs permettant de se déplacer durant le couvre-feu, **le public ne peut se rendre à la séance au Conseil Municipal.**

ORDRE DU JOUR

CULTURE, JEUNESSE, SPORT ET VIE ASSOCIATIVE

1. Présentation et approbation du bilan d'activité annuel 2019 et 2020, du projet d'établissement, du projet pédagogique, du règlement intérieur et des études ainsi que le budget prévisionnel 2021 du Conservatoire de musique à Rayonnement Intercommunal Axe Sud.

FINANCES

2. Demande de subvention auprès du Conseil Départemental 31 pour le fonctionnement du Conservatoire à Rayonnement Intercommunal Axe Sud » pour la période 2020-2021.
3. Demande de subvention pour l'organisation du SEYS'TIVAL 2021.
4. Engagement, liquidation et mandatement des dépenses d'investissement (dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2020).
5. Constat de créances éteintes.
6. Débat d'Orientation Budgétaire 2021.

RESSOURCES HUMAINES

7. Actualisation du tableau des emplois : création d'un emploi permanent de Chef de service de Police Municipale à temps complet.
8. Actualisation du tableau des emplois : création d'un emploi permanent de Technicien Territorial à temps complet.

AMENAGEMENT

9. Candidature au dispositif Bourg Centre et Contrat-Cadre entre le Conseil Régional Occitanie, le Conseil Départemental de la Haute-Garonne, la Communauté d'Agglomération du Muretain Agglo et la commune de Seysses.
10. Zone d'Activité Economique SEGLA 2 – Approbation de la convention de mise à disposition par la commune de Seysses des parcelles cadastrées AE 38 et AE 39 pour la réalisation de travaux d'aménagement routiers.
11. Cession au Département de la Haute-Garonne de la parcelle cadastrée section AH n°405 pour régularisation foncière.

QUESTIONS DIVERSES

Le Maire,

